

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 avril 2024

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CE1954

présenté par

Mme Blin, M. Hetzel, M. Dubois, Mme Périgault et M. Viry

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 7, substituer aux mots :

« la décarbonation de l'économie »

les mots :

« la compétitivité économique nationale ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

En 2022, la valeur ajoutée brute de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche a représenté environ 2 % du produit intérieur brut (PIB) en France.

L'agriculture française représente :

- le premier exportateur mondiale de vins et spiritueux, de semences agricoles, de pommes de terre, de malt et d'eaux minérales naturelles.

- le premier producteur mondial de lin fibre.

- le premier producteur européen de viande bovine, de céréales, de légumes de conserve, de graines oléagineuses, d'œufs et de semences agricoles.

- le premier exportateur européen de céréales.

C'est un secteur en excédant commercial - au regard de la situation des finances publiques - il est important de le souligner avec près de 8 milliards d'euros en 2019.

L'agriculture - bien que le nombre d'exploitants agricoles diminuent depuis des décennies - est génératrice de valeurs et donc d'emplois notamment dans les activités de production et de transformation produits liées à l'agriculture, la sylviculture, la pêche et les industries agroalimentaires. En 2019, il s'agissait d'environ 1,4 millions d'emplois en équivalent temps plein, soit 5,2 % de l'emploi total national.

Par conséquent, cet amendement, vise à s'assurer que les enjeux du projet de loi s'accordent avec la nécessité d'accompagner l'activité économique agricole.